

ANNEXE I

OBSERVATIONS DU PUBLIC

REGISTRE PAPIER

RP

| N° ordre Registre | Date | DEPOSITAIRES | CONTENU DES OBSERVATIONS |
|----------------------------------|-------------|---|--|
| RP 01 | 15/03/2021 | Mme Anaïs VANDENBERGHE 21 rue Abdon 89320 Coulours | Opposition à l'éolienne CV 3 trop proche des habitations. Bruit des éoliennes existantes déjà ressenti |
| RP 02 | 06/04/2021 | Mme Annie VANDENBERGHE | Non à l'éolienne CV3 d'une hauteur de 150 m - Trop proche de la Commanderie - Distance minimale des habitations : 1 500 m - Académie des Sciences : 10 fois plus que sa hauteur et non 800 m - infrasons pouvant procurer des malaises – baisse de la valeur de l'immobilier : 6 % minimum |
| RP 03 | 13/04/2021 | M. et mme JOLLY Coulours | Favorables à l'installation d'éoliennes |
| RP 04 | 13/04/2021 | Mme Nicole TOURNELLE Les Champs Cléris Coulours | Aucune objection à l'encontre de l'installation des éoliennes |
| RP 05 | 16/04/2021 | M. Denis MORANDIERE Pont Evrat 89320 Arces | Demande de sens de circulation du type Sens Unique lors de la circulation des camions venant des Carrières qui passent à pleine charge sur la RD 141 et qui repartent à vide vers un autre axe afin de ne pas se croiser sur la RD 141 |
| RP 06 | 16/04/2021 | M. Christian CROZIER Coulours | Tous les citoyens et associations anti – éolien sont des destructeurs de la planète. Ils préfèrent l'électricité nucléaire ou le gaz de schiste - envoi de quantités pharaoniques de produits chimiques directement dans le sous-sol. L'éolien est une production d'électricité propre, recyclable entièrement et sans déchets polluants |

ANNEXE II

COURRIERS DU PUBLIC ANNEXES AU REGISTRE PAPIER CO

| N° d'ordre registre | Date | Nom du dépositaire | Observations |
|---------------------|------------|--|--|
| CO1 | 04/03/2021 | M. et Mme BRION 6 rue des Boullins La métairie 89320 Fournaudin | Avis défavorable au projet |
| CO2 | 04/03/2021 | M. Philippe De MASSACRE 89320 Fournaudin | Attestation de désaccord sur la création du nouveau parc éolien de Coulours |
| CO3 | 16/04/2021 | Mme Catherine SCHMITT Présidente FNE | Opposition au projet éolien (voir analyse PV 2 ^{ème} partie et conclusions et avis 3 ^{ème} partie) |

ANNEXE III

OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE RD

<https://www.registre-dematerialise.fr/2349>

| Registre n° | Date | Dépositaires | Observations |
|-------------|------------|---|--|
| RD01 | 21/03/2021 | Mme Marielle BARBARA 03500 ST Pourçain | Disparition de la faune, de la flore, du tourisme et de l'agriculture - bruits - lumières - Non-respect des textes européens – installation à 500 m des maisons - Après 5 ou 7 éoliennes, d'autres suivront - Eoliennes tournant entre 23 et 25 % de leur capacité - Chose monstrueuse non écologique |

| | | | |
|------|------------|-------------------------------------|--|
| RD02 | 23/03/2021 | Anonyme | 6 raisons d'opposition (inutilité en raison de l'excédent d'électricité et dans la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que pour améliorer l'emploi) Eolien nuisible au marché de l'électricité et par son intermittence (couplage gaz ou fioul) ainsi que par les conséquences visuelles, sonores et financières pour les habitants |
| RD03 | 26/03/2021 | Anonyme | Trois centrales nucléaires se situent à moins de 20 m des limites du département de l'Yonne - Entre les cancers, la mort et les atteintes aux paysages le choix est fait ! En cas d'accident, une éolienne tombe à terre ou sa nacelle s'enflamme et c'est tout ! |
| RD04 | 29/03/2021 | Mme Hélène DUBRAC | Non au projet éolien et aux éoliennes industrielles. Impact des terres rares. Destruction des oiseaux. Effets stroboscopiques. Impact sur les abeilles. Incidences des infrasons. Pollutions lors de la construction (nappes phréatiques) |
| RD05 | 31/03/2021 | Anonyme | Opposition au projet - Seul le nucléaire est rentable et assure une indépendance énergétique - absence de vents - coût du démantèlement : 300 000 € par éolienne - responsabilité transférée sur les propriétaires de terrains - nuisances (sonores, ondes, environnementales, dévaluation et dégradation des sites touristiques - coûts de l'énergie éolienne doublé ou triplé dans les années à venir - Intérêts financiers uniquement pour la communauté de communes et les propriétaires des parcelles |
| RD06 | 31/03/2021 | Anonyme | Doublon (voir ci-dessus CD05) |
| RD07 | 03/04/2021 | Anonyme | Absence dans le dossier de la délibération du conseil municipal donnant son aval au projet éolien - il arrive parfois que l'on retrouve le même patronyme chez les élus que chez les propriétaires des terrains accueillant des éoliennes |
| RD08 | 10/04/2021 | M. Daniel Brounet Région de sens | Le réchauffement climatique est pire que la COVID qui nous menace tous et son lot de catastrophes naturelles qui s'enchainent. Avis favorable au projet de Coulours et aux énergies renouvelables |
| RD09 | 16/04/2021 | Eaux de Paris | 1 lettre + arrêté inter préfectoral n° ARS/DTY/SE/2011 du 23/05/2011 (voir analyse dans PV 2 ^{ème} partie et conclusions et avis 3 ^{ème} partie) |
| RD10 | 16/04/2021 | Mme Christine VAILLANT | Avis favorable pour l'implantation de nouvelles éoliennes motivé par une énergie renouvelable à l'infini - dossier très sérieux comportant beaucoup d'études - Projet qui aidera la commune à financer différents projets communaux |

NB : Absence d'observation formulée par voie électronique à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : enquete-publique-2349@registre-dematerialise.fr

Enquête publique - Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Coulours (89) du 15/03/21 au 16/04/21.

Décision du Tribunal Administratif de Dijon n° E21000012/21 du 28/01/21 - Rapport de présentation